



Frédéric Petit  
Député des Français établis à l'étranger  
Allemagne, Europe centrale et Balkans  
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



**Monsieur Olivier Brochet**  
**Directeur général**  
**Agence pour l'enseignement**  
**français à l'étranger**  
**23 place de Catalogne**  
**75 014 Paris**

Paris, le 13 avril

**Objet** : Situation à Prague et questions sur la stratégie d'ensemble du réseau

Monsieur le Directeur,

En tant que rapporteur pour avis du programme 185 et député qui a fait de l'éducation et de l'enseignement français à l'étranger l'une de ses priorités, je tiens tout d'abord à rappeler, une fois de plus, mon soutien plein et entier au réseau, aux élèves et aux familles touchés par la crise covid-19. Vous connaissez mon engagement pour maintenir un niveau élevé d'ambition et m'assurer que l'Etat met à votre disposition les ressources et les compétences nécessaires.

J'ai été récemment contacté par un groupe de parents d'élèves du lycée français de Prague, dans ma circonscription, particulièrement inquiets, et qui s'interrogent sur le maintien de leurs enfants dans l'établissement l'année prochaine et envisagent une action en justice. Au-delà du contexte local, il est apparu que leurs difficultés sont indissociables du statut en gestion directe de l'établissement et de la stratégie d'ensemble de l'Agence. Après avoir consulté le Proviseur Gilles Martinez et du conseiller de coopération et d'action culturelle à Prague Luc Lévy, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- Des mesures sont-elles envisagées pour mieux **adapter la réponse de l'Agence aux réalités locales** ? Le traitement ne peut être le même pour un établissement qui a connu quelques semaines de distanciel, et un établissement qui a été fermé pendant plus de 38 semaines, comme cela a été le cas en République tchèque. Les élèves s'inquiètent alors légitimement de leurs chances aux examens lorsqu'ils passeront les mêmes épreuves que les élèves de France.
- De même, je m'étonne toujours que les **remises et déductions sur les frais d'écolages** prévues par l'AEFE soient fixées de manière uniforme et centralisée pour l'ensemble des Etablissements en Gestion Directe. Les coûts portés par les parents varient considérablement selon les établissements (en l'occurrence, le lycée de Prague est le plus cher de ma circonscription) et certains pays ont été touchés plus durement d'autres par la crise (la République tchèque est l'un des pays de l'UE dans lesquels la situation sanitaire est la plus grave). Dans ce contexte, certains parents qui constatent que le nombre d'heures d'enseignement en distanciel est aléatoire selon le niveau, la classe et l'enseignant, se voient contraints d'embaucher à leurs frais des professeurs particuliers pour aider leur enfant à se maintenir au niveau. Lorsque ces parents apprennent que l'établissement a pu bénéficier d'une indemnisation de l'Etat tchèque pour le maintien de ces contrats locaux, il n'est pas étonnant qu'ils envisagent de mener une action en justice.
- Dès lors, la nécessité d'une **représentation renforcée des parents** dans les décisions de l'AEFE se fait sentir de manière plus pressante que jamais. **Où en est cette réforme** ? Les frustrations dont je me fais l'écho seraient apaisées si les mesures de rééquilibrage en direction des parents-financeurs étaient plus avancées. Elles contribueraient à résoudre en amont certains problèmes de communication qui mettent les directions d'établissement sous pression et permettraient de prévenir certains litiges judiciaires.

- *Quelle est la **stratégie de communication à long terme** de l'Agence en cette deuxième année de pandémie ? Un travail m'avait été annoncé comme devant être prêt en décembre 2020 par le directeur du développement.*
- *Enfin, je veux **féliciter les équipes du lycée de Prague** dans la gestion d'une crise compliquée et dans la poursuite des travaux de rénovation, tout en les invitant à être plus imaginatifs sur l'inclusion et la mobilisation des parents, qui ont besoin d'être mieux accompagnés. Si une récente enquête de satisfaction du conseil d'établissement fait apparaître des résultats globalement encourageants, ces retours très généraux n'apportent pas de réponse concrète aux parents les plus inquiets.<sup>1</sup>*

*Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes salutations les meilleures.*

  
Frédéric Petit

---

<sup>1</sup> L'enquête menée auprès des parents révèle que le nombre d'heures de cours par jour est inférieur à 2h pour 39,7 % des répondants, compris entre 2 et 3 heures de cours pour 33,6 %, entre 3 et 4 heures pour 21,9 % et entre 4 et 5 heures pour le reste.